



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHANCIA  
Séance du lundi 21 novembre 2022

<p><u>Nombre de conseillers</u> :</p> <p>En exercice : 10 Présents : 7 Votants : 10</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-et-un novembre, à dix-huit heures quarante minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.</p>
<p>Date de convocation du conseil municipal : 14/11/2022</p>	<p><u>Étaient présents</u> : BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FOURNIER Christophe, FAYE Cyril, DUEZ Sophie, BERTHAIL Éric.</p>
<p>Date de mise en ligne de la délibération : 01/12/2022</p>	<p><u>Excusé-es</u> :</p> <p>MEYNET Francine excusée donne pouvoir à BERTHAIL Éric, MAILLARD Valérie excusée donne pouvoir à DELIANCE Jean-Luc, KOCIOL Guillaume excusé donne pouvoir à BONIN Robert.</p>
<p><u>Secrétaire de séance</u> : BELZUZ Jean-Claude</p>	
<p><u>Objet</u> : Rétrocession concession</p>	

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L 2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21 ;

Vu la demande de Messieurs MOREL Guy et Bernard en date du 14 octobre 2022,

Il est proposé au conseil municipal d'accepter la demande de rétrocession des tombes suivante :

- A13 LANGLET Elise
- D1 CHAVET Mélanie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ACCEPTE** la demande de rétrocession faite par les héritiers MOREL.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Robert BONIN